Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 60 (1968)
Heft: 10

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les arts graphiques d'Europe. Ce qui frappe, c'est leur similitude. Il est indéniable que les conventions passées en Hollande et en Allemagne ont influencé et servi de base à ce qui s'est fait chez nous. Ce sont là des instruments très précieux qui, théoriquement, doivent être efficaces. Tout dépendra de l'esprit avec lequel ils seront appliqués. Car il faudrait déplorer au plus haut point le licenciement de forces jeunes pour faire l'économie des indemnités de départ. Ce qui n'est pas exclu.

Au fil de l'actualité

Par *Jean Möri*

Coup de chapeau à Fritz Gmür

A l'occasion de l'imposante commémoration du septante-cinquième anniversaire de la Société suisse des fonctionnaires postaux, qui s'est déroulée récemment à Lucerne, avec le concours du conseiller fédéral Bonvin, de notre ami Charles Ducommun, directeur général des PTT et Hermann Leuenberger, président de l'Union syndicale suisse, entre autres personnalités du monde politique, économique et social, un hommage particulièrement mérité a été rendu à notre ami Fritz Gmür, secrétaire général de cette association et de quelques autres qui groupent le personnel diplômé ainsi que les services féminins de l'exploitation et de l'administration des PTT.

Nous aurons l'occasion de revenir ici même sur cet anniversaire d'une organisation qui représente un des éléments les plus solides et stables de la grande centrale syndicale libre.

Pour le moment, nous voudrions rendre hommage au secrétaire d'élite Fritz Gmür, arrivé à la limite d'âge fatidique et qui prend place dans la vieille garde. Ce dévoué syndicaliste très compétent honora non seulement son organisation, mais l'Union syndicale suisse dans son ensemble et le Secrétariat professionnel international des PTT, dont il fut le grand stratège durant des années.

Mon intention n'est pas de répéter tout le bien qu'ont dit de lui les personnalités susmentionnées ou ses pairs des PTT, ni de reproduire la nomenclature impressionnante des fonctions qu'il occupa avec un égal dévouement et une efficience qui lui vaut la reconnaissance d'innombrables connaisseurs en Suisse et dans le monde, dans les services des PTT ou dans le mouvement syndical tout entier.

Personnellement, c'est le syndicaliste qui fit merveille dans les services de l'économie de guerre durant le second cataclysme mondial que je revois d'abord et que j'entends. Avec quelle virtuosité incroyable

ce Fritz-là jonglait avec les chiffres, de mémoire, sans le secours d'un papier. Ce fut mon premier sujet d'étonnement et d'admiration. Après son passage, l'auditoire syndical était généralement acquis à la politique officielle du bouche à oreille, d'autant plus volontiers qu'il s'agissait alors de sauvegarder l'essentiel, c'est-à-dire l'indépendance nationale et les libertés du peuple. Ce n'est sans doute pas le seul syndicaliste auquel les autorités de notre pays doivent de la reconnaissance. Je serais même très enclin à croire que dans ce milieu de gens qui prétendent changer le monde, mais non le bouleverser ou le ruiner, le nombre des patriotes sûrs, résolus et efficaces était proportionnellement beaucoup plus grand qu'ailleurs. Ce n'est pas du tout étonnant. L'affirmation illustre indirectement le rôle d'autres syndicalistes, plus exposés ailleurs, dans la résistance à l'envahisseur nazi et fasciste d'alors ou celui des héros qui se révèlent maintenant en Tchécoslovaquie devenu champ de manœuvre de la force de frappe intime de la Russie des Soviets et de ses satellites.

C'est en fort bonne place que je mets notre Fritz Gmür, bien qu'il n'ait pas eu l'occasion d'aller jusqu'au bout de cette démonstration grâce au privilège unique dont notre pays a été marqué.

Une deuxième révélation fut pour moi de voir le secrétaire général à pied d'œuvre dans un de ses congrès nationaux, à Sion. Bien des ouvriers se font une fausse image de ces fonctionnaires qu'ils rangent trop facilement dans la catégorie des doux conformistes. En fait, le rapport moral avait été passé ce jour-là au crible d'une sévère critique. Un gars, marqué déjà du symbole de l'étoile rouge, mais qui croyait au nouvel évangile, ne faisait pas de cadeau. D'un calme impavide, le secrétaire général avait réponse à tout, voire la tonalité qui convenait pour ramener les points de vues divergents à un commun dénominateur. Davantage peut-être encore que sa connaissance des problèmes, c'est je crois sa maîtrise des trois langues nationales qui m'impressionna le plus. Evidemment, pour le primaire que j'étais alors, tout juste bon à massacrer «indistinctement» les langues française, allemande et italienne, comme aimait à dire Charles Schürch, il y avait là matière à émerveillement!

A tel point que cela me conduisit à réclamer le secours de Fritz Gmür au congrès de l'Union syndicale, à Montreux, dans cet accueillant pavillon des affrontements tempérés, en qualité d'interprète. Vraiment, ce jour-là, les interpellateurs de langue francaise furent comblés. Plusieurs d'entre eux vécurent leur jour de gloire. Les plus ternes furent particulièrement impressionnés par l'autorité, la logique et la clarté de leur intervention ...en langue allemande! Cela coûta naturellement du temps et mon ami Giacomo mit moins d'empressement, plus tard, à solliciter mon concours dans le choix des interprètes. A cette époque déjà, un certain nombre de copains d'au-delà de la Sarine avaient tendance à considérer que les vannes françaises une fois ouvertes, il est difficile de les fermer! Ce qui n'est pas forcément

faux, mais vaut également ailleurs, au-delà de la Sarine aussi. Dans ces conditions le magicien chargé de faire respecter l'horaire des travaux sentait des sueurs froides descendre le long de son épiderme quand la traduction durait plus longtemps que l'intervention originale, même si elle était plus vivante et convaincante!

Je ne sais si mes congénères du syndicalisme libre apprécient vraiment à leur valeur le crédit et l'autorité que vaut à notre pays les services rendus par nos compatriotes dans le mouvement syndical international?

Et pourtant les noms de Charles Wœrler, d'Adolphe Grædel et de Fritz Gmür ont une résonance mondiale.

Le premier, ancien secrétaire de la Fédération suisse des relieurs, bibliophile, artiste, poète, érudit, fit merveille dans cette jeune Fédération graphique internationale, alors qu'elle ne prétendait pas encore lier l'eau et le feu.

Le second, dont les horlogers, les membres de la FOMH, de l'Union syndicale et du Parlement, se souviennent, continue à conduire d'une main ferme et souple la grande et puissante Fédération internationale des ouvriers métallurgistes, plus connue par son sigle FIOM.

Et le troisième, Fritz Gmür, a laissé un nom estimé et aimé bien au-delà de nos frontières. Allez demander à mes amis Chaouch, de Tunis, ou Takaragi, de Tokyo, ce qu'ils pensent de Fritz Gmür. Vous serez renseignés sur les sentiments d'amitié, de profonde estime et d'admiration que de valeureux syndicalistes, toujours au gouvernail dans leur pays et même dans leur internationale, nourrissent pour notre compatriote. La vérité, c'est que notre Fritz Gmür a toujours été d'une discrétion presque excessive. Il semble se complaire dans l'image que tant d'autres se font de lui: un gentilhomme distingué, toujours tiré à quatre épingles, chapeauté de noir, très sérieux, grave même. Mais derrière cette apparence, il y a l'homme, toujours prêt à rendre service, fidèle à ses amitiés, dévoué à ses mandants, consciencieux, travailleur, méthodique et malgré tout secoué parfois de passion, dispensateur de l'humour le plus fin et souvent même de malice. J'ai vu mon frère Takaragi récemment, dans son milieu. Tout à coup il me demanda des nouvelles d'un M. «Gmillier». Je n'ai pas immédiatement saisi de qui il s'agissait, l'atavisme bernois sans doute. Et tout à coup ce fut l'illumination: Fritz Gmür! Et vraiment le visage de mon hôte s'illumina. Au point que je fis de nouveau la remarque que d'étranges affinités réunit certains hommes, au-delà de la race, de la couleur et des confessions.

Ce Fritz Gmür plus que nature me plaît encore tout particulièrement parce qu'il sait distinguer entre l'essentiel et l'accessoire. Catholique pratiquant, il n'a jamais vu de raisons valables d'aller renforcer la dissidence syndicale de caractère confessionnel. C'est dans le cadre temporel qu'il a voulu défendre les intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, qu'ils soient juifs, mahométans, catholiques,

protestants ou de quelque autre religion, voire même athées. Comme tous ses pareils innombrables qui militent dans nos rangs, c'est même de l'aversion qu'il éprouvait contre ses coreligionnaires qui dispersent les travailleurs, au lieu d'aider à les unir, affaiblissant ainsi l'élément le plus négligé dans l'économie. Et pour changer cela, c'est un vaste rassemblement des forces qu'il faudrait.

Fritz Gmür, plus qu'un camarade, un ami, un frère, c'est une personne devant laquelle je tire respectueusement mon chapeau.

Jubilé de la Fédération suisse des sociétés d'employés

Dans un grand élan d'enthousiasme, avec le concours des autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que d'innombrables autres organisations invitées – parmi lesquelles l'Union syndicale suisse et les grandes associations centrales d'employeurs, la Fédération des sociétés suisses d'employés commémora son cinquantième anniversaire le samedi 21 septembre dernier, au Kursaal de Berne.

La veille, le comité de la FSE m'avait invité à une agape très intime, au Restaurant de la Monnaie. Une occasion supplémentaire de fraterniser avec Otto Nordensköld, directeur de la Centrale des employés suédois et Frédéric Schmid, secrétaire des employés dans le Secrétariat professionnel international de mon ami Kissel.

Il faut dire qu'une collaboration très amicale s'est nouée depuis des années dans différentes commissions fédérales chargées de préparer des projets de loi ou des revisions nécessaires, davantage encore à la Conférence internationale du travail et d'autres organes de l'OIT, spécialement à la Commission consultative des employés et des travailleurs intellectuels. Un organe de l'OIT, qui groupe sous le même chapeau les travailleurs des branches les plus diverses, tels que par exemple les représentants qualifiés de la fonction publique, du corps enseignant, des artistes exécutants, des cadres dirigeants, des employés bien entendu, pour ne mentionner que les principales catégories.

Il est symptomatique que dans cette commission des employés et des travailleurs intellectuels, trois Suisses eurent l'honneur de représenter naguère le tripartisme du conseil d'administration du BIT à l'une des sessions de cette très active commission, malheureusement trop encombrée des problèmes les plus divers, handicapée par une périodicité trop largement espacée pour pouvoir répondre aux besoins immenses. Ce privilège ne saurait évidemment donner raison aux petits prétentieux qui croient à la suprématie de leur matière grise dans le monde. C'était plus prosaïquement la reconnaissance par leurs pairs d'un intérêt particulier de mes anciens collègues MM. Max Kaufmann, naguère directeur de l'OFIAMT, et Charles Kuntschen, qui eurent l'honneur de représenter l'un son pays et le second les employeurs du monde dans cet aréopage très distingué.

Le même trio représenta également à l'occasion le conseil d'administration dans une commission où siégeaient avec ceux de l'OIT des

représentants de l'Union de Berne pour la protection de la propriété intellectuelle et de l'Unesco chargée de préparer une convention pour la protection des artistes exécutants, des fabricants de phonogrammes et autres services de radio. La belle époque suisse au BIT si l'on peut dire, puisque je suis malheureusement le dernier du trio à servir dans cette remarquable organisation internationale du travail. Un point de rencontre de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs qui coopèrent à la poursuite des objectifs de l'OIT et nouent le plus souvent de véritables liens d'amitié sur la base d'une estime réciproque.

Bernard Marti, l'ancien président central de la Société suisse des contremaîtres et de la Fédération des sociétés suisses d'employés, toujours vert, lucide, dynamique et pétillant d'esprit malgré les quatre fois vingt ans qu'il porte allégrement, accompagnait déjà mon prédécesseur Charles Schürch à la Conférence internationale du travail, il y a une trentaine d'années. Il participait également à cette très digne commémoration. A la même table, Joseph Bottini, un des valeureux champions de la Société suisse des employés de commerce (que l'on appelait naguère Société suisse des commerçants) fut aussi de la délégation à Genève. C'est lui qui conduisit mes premiers pas chancelants de délégué des travailleurs suisses à la Conférence internationale du travail de 1947. Avec le croquemitaine si sympathique en définitive que fut trop longtemps feu le conseiller national Paul Gysler, président de l'Union suisse des arts et métiers, Bottini conduisit la délégation suisse, réduite pour la circonstance aux seuls employeurs et travailleurs, dans des rencontres suisses inoubliables où nos compatriotes d'outre-mer nous humaient littéralement! Arnold Meier-Ragg, cet ancien secrétaire général de la Société suisse des employés de commerce, bien trop tôt enlevé brutalement à sa famille, à son organisation et à ses amis, fut également de l'équipe, de même que le Dr Franz Portmann, l'actuel président de la FSE, avec lequel il est toujours si agréable de coopérer sur tous les plans et de fraterniser.

Ces quelques réminiscences expliquent pourquoi j'étais, moi aussi, à la fête ce 21 septembre et partageaient la joie et la fierté de mes hôtes. Heureux qui peut compter sur des amitiés, une compréhension et des appuis aussi solides que ceux-là. Le travail devient alors un véritable plaisir!

Qu'est-ce que la Fédération des sociétés suisses d'employés ? Tout simplement ce qu'est l'Union syndicale suisse aux ouvriers. Une solide organisation centrale d'employés, quelque 125 000 membres, composée de cadres et de travailleurs intellectuels. Elle est, dans son domaine, la plus représentative, comme la nôtre l'est dans le sien.

A l'occasion de cet anniversaire, un ami exprimait publiquement le vœu, dans un article bienveillant, de voir bientôt nos deux grandes associations économiques centrales fusionner. Cela viendra peut-être un jour. A condition de laisser faire le temps et l'expérience.

Depuis des décennies d'ailleurs, les rapports entre l'USS et la FSE sont des plus cordiaux. Ils sont réglés dans une vénérable convention qui remonte à quarante ans en arrière. Elle fut passée pour la première fois en mars 1928. Elle a été revisée en juin 1944. Par cet instrument, les deux partenaires s'engagent à s'entendre préalablement en vue de fixer éventuellement leur attitude commune dans chaque cas d'espèce. La convention s'étend en particulier aux questions d'ordre économique et de politique sociale, à l'échange de publications, d'informations, de rapports, préavis, etc. L'autonomie des deux organisations centrales et de leurs fédérations affiliées, n'est pas atteinte par cette convention, précise judicieusement cet instrument de concorde qui devient assez souvent d'action commune.

Prenons pour preuve de ces bons rapports, la coopération étroite de la FSE et de l'USS dans la Communauté d'action des salariés et des consommateurs et, de facon encore plus pratique, dans la fondation de création récente en train de se faire une excellente réputation dans le pays avec ses tests destinés à l'information honnête du consommateur.

Au cours de cette commémoration de septembre dernier, le conseiller fédéral Schaffner apporta une contribution fort goûtée dans l'ensemble, avec des nuances nécessaires dans les détails, mais marquée incontestablement par une grande chaleur humaine et des vues économiques qui ne craignent pas de s'exposer à la controverse.

Männi Leuenberger apporta, avec sa verve coutumière et sa magnifique spontanéité les félicitations et les vœux de l'Union syndicale à cette fidèle compagne de route. Il exprima le vœu que les bons rapports se poursuivent longtemps encore.

Le Dr Franz Portmann et Alfred Bösiger présentèrent des exposés écoutés par l'auditoire dans un religieux silence. Le premier sur le thème «Les employés dans l'Etat et l'économie», sur lequel nous nous proposons de revenir, tant les idées exprimées sont dignes d'attention. Le second parla des «Postulats de la FSE en matière sociale».

Une jolie et intéressante plaquette historique, d'une cinquantaine de pages, évoque l'action d'un demi-siècle dans une première partie. La seconde, d'une rare densité, ouvre des perspectives d'avenir assez réjouissantes.

Nous exprimons à nos amis de la FSE notre très vive appréciation pour leur coopération fructueuse dans l'action permanente en faveur de l'amélioration de la condition des travailleurs, spécialement des employés. Nous leur souhaitons un heureux avenir, l'amélioration des niveaux de vie, les forces nécessaires pour favoriser le perfectionnement de notre système de sécurité sociale, le maintien du plein emploi et surtout le succès dans l'effort à poursuivre sur tous les plans professionnels pour rendre plus aisée la promotion des travailleurs et favoriser la justice sociale.

L'homme propose et les nécessités parfois imprévisibles de l'agenda disposent.

Je me proposais de participer à la célébration du quarantième anniversaire de la Fédération des syndicats patronaux de Genève qui coïncidait à l'inauguration de son nouvel immeuble administratif. Une réussite fonctionnelle dont les commodités intérieures, le confort et la remarquable disposition des services constituent incontestablement des sources d'inspiration même pour nos fédérations syndicales.

Comment puis-je en parler, puisque je n'étais pas à ces festivités, ce dont je m'excuse auprès de M. Barde et de ses collègues ?

Tout simplement parce que j'avais eu l'occasion de visiter cet admirable bâtiment administratif en juin de l'année dernière, lors de la Conférence internationale du travail et que j'ai reçu fort courtoisement l'excellente documentation.

Il faut avoir vu cette maison de verre pour comprendre ce que des locaux et des meubles appropriés, l'éclairage, l'aération, la climatisation et surtout l'ordre et la méthode professionnelle peuvent apporter d'efficience administrative. Dans cette maison accueillante, la Fédération des syndicats patronaux de Genève peut répartir de nombreuses réunions, bien à l'abri des bruits extérieurs et du mouvement dans les autres parties du bâtiment. Une douzaine de salles spacieuses, encadrées de splendides verrières, peuvent accueillir de quinze à cent vingt-cinq personnes. Et l'auditorium savamment incliné, héberge aisément trois cents personnes, met à leur disposition une installation de traduction simultanée à rendre jaloux le Palais des Nations, d'enregistrement ou de projection, un grand écran et même une scène bien équipée, avec des locaux de secrétariat adéquats.

Une visite à cette merveille architecturale, d'un modernisme sobre et d'une élégance raffinée efface, par sa réussite, les expériences malheureuses des verrues qui gâtent l'allée commerçante qui descend vers le grand pont ou même la rue de Lausanne vouée, semble-t-il, aux improvisations hâtives.

La Fédération des syndicats patronaux genevois est une association qui groupe près de sept mille entreprises de l'industrie, de l'artisanat ou du commerce, ainsi que de nombreux indépendants des professions libérales. Dans cet antre patronal, on n'emploie évidemment pas la même terminologie que dans nos organisations syndicales. Les structures sont composées en effet d'une assemblée des délégués qui est, si je ne m'abuse, l'organe souverain. Puis vient un conseil de direction, un comité directeur, un secrétariat général et des services spéciaux destinés à la presse, à la documentation, à la prévoyance sociale et aux institutions.

Les objectifs essentiels ne sont pas de rendre la vie amère aux partenaires sociaux que nous sommes, même si cela arrive parfois.

Ils visent plutôt la représentation efficace des intérêts des membres, encouragent la constitution et le développement d'associations professionnelles, favorisent la collaboration avec d'autres organismes aux buts analogues, représentent les affiliés auprès des pouvoirs publics et d'autres collectivités – dont les nôtres comme de bien entendu – créent et administrent des fondation ou institutions destinées aux chefs d'entreprise et à leurs famille, mais aussi des institutions de prévoyance sociale en faveur du personnel.

De quoi faire nécessairement un bout de chemin, puisque les rapports du travail sont en général réglés par conventions collectives et qu'il faut être au moins deux pour les passer.

Un organe de presse de qualité, l'*Ordre professionnel*, traite d'économie, de politique sociale ou d'autres questions d'intérêt général, pas forcément de la même manière que nous-mêmes. Il aboutit parfois à des conclusions différentes que les nôtres, ce qui n'est pas si étonnant après tout, c'est en quelque sorte le parangon de *Syndicats libres*, que rédige avec tant de compétence notre talentueux confrère Eugène Suter, devenu le premier collaborateur régulier d'un grand quotidien lausannois. Une bénédiction qu'il faut apprécier à sa grande valeur.

Il faut se féliciter qu'une telle organisation se soit imposée dans le monde patronal, dans le laps de temps relativement court de quatre décennies. Car nous avons intérêt à avoir en face de nous un partenaire puissant, capable de faire respecter ses engagements par les membres. La réciproque est aussi valable. Si les spéculations des sots, qui sont loin d'être la majorité ne l'oublions jamais, aboutissaient un jour à réduire les syndicats à l'impuissance, les confrontations sociales seraient loin de disparaître. Elles prendraient tout simplement une autre forme et feraient de tels ravages qu'il faudrait nécessairement en revenir à traiter d'égal à égal avec des organisations syndicales conscientes de leurs responsabilités et maîtresses de leur force.

Ce sont là d'ailleurs des parenthèses superflues quand il s'agit de féliciter une organisation avec laquelle tant de nos syndicats locaux passent des accords collectifs et entretiennent des rapports de confiance basés sur quarante ans d'expériences bonnes ou mauvaises.

Il faut souhaiter que ces rapports entre associations se raffermissent toujours davantage et conduisent à de toujours plus nombreuses réalisations paritaires.

50 ans de Coop-Vie

A la fin de mars dernier, une imposante assemblée de sociétaires et d'amis commémoraient dans l'allégresse le cinquantième anniversaire de Coop-Vie au siège social de Bâle.

Nous aurons peut-être encore l'occasion de revenir sur cet événement majeur dans la vie sociale de notre pays.

Ce demi-siècle de prévoyance coopérative est couronné par le rapport d'exercice de cette société coopérative qui vient de sortir de presse.

Voici quelques informations à retenir:

Les primes encaissées ont passé de 32,6 millions à 37,8 millions de francs, ce qui représente une augmentation de quelque 5,2 millions, c'est-à-dire de 15,9%.

Ce développement réjouissant, en l'espace d'une année, se manifeste également dans le service des prestations. En effet, alors qu'en 1966 le total était de 33 227 048, il a passé à 38 millions 438 096 francs en 1967. Ce qui représente un accroissement réjouissant de 15,7%.

Au titre du décès, de la maladie et de l'invalidité, des assurances échues, des rentes viagères, des allocations de naissance, etc., 10 720 316 francs ont été versés en 1967.

Dans cette intéressante statistique, on note 4 797 951 francs au titre d'abandon de contrats par suite de changement d'employeur (assurance de groupe ou d'association), valeur de rachat, etc.

Outre les parts d'excédents payées ou créditées qui représentent 4 080 463 francs, les réserves mathématiques et de sinistres sont de 18 839 366 francs.

De même, le fonds de placement «fifty-fifty» démontre à nouveau une réjouissante évolution. Six cent nonante et un nouveaux contrats ont été enregistrés en 1967 (pour 634 en 1966), portant sur une somme de 15 105 650 francs (14 545 937 francs). Le nombre des parts en circulation a augmenté d'environ huit mille unités. La valeur de la part a augmenté une fois de plus.

Un lecteur assidu de nos rapports annuels sait avec quelle netteté et quelle énergie nous avons lutté pour la réalisation du libre-passage dans l'assurance de personnel, depuis longtemps déjà, et à une époque où l'on taxait d'utopie cette revendication, considérée comme excessive. Heureusement, les opinions ont beaucoup évolué depuis lors.

Preuve en est la «Convention concernant le libre-passage entre institutions de prévoyance en faveur du personnel» signée après de longues tractations, le 30 juin 1967, par l'Union des associations patronales suisses, l'Union syndicale suisse et la Fédération des sociétés suisses d'employés (à laquelle est affiliée la Société suisse des employés de commerce). La convention a été contresignée également par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, côté employeurs, et par l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques, ainsi que par l'Union suisse des syndicats autonomes, en ce qui concerne les salariés.

L'élan décisif pour la conclusion de cet accord de base a été donné par la «Commission pour l'étude du libre-passage dans l'assurance de personnel», dont font partie trois collaborateurs de Coop-Vie, depuis sa création, en 1961.

Nous disposons ainsi d'une base supplémentaire, propice à un développement rationnel du libre-passage. Coop-Vie s'emploiera résolument pour que cet accord de base entraîne dans la pratique, aussi rapidement que possible, des applications de plus en plus nombreuses.

C'est pourquoi Coop-Vie, à l'occasion de son cinquantenaire, le 29 mars 1968, a mis une somme de 50 000 fr. à dispositions de la «Commission pour le libre-passage», afin de l'aider à poursuivre sa tâche.

Vingtième anniversaire du service national de santé en Angleterre

C'est un gouvernement travailliste qui a créé en 1948 le service national de santé. C'est un autre gouvernement travailliste qui vient d'en célébrer le vingtième anniversaire. Il va de soi cependant que le NHS (National Health Service), qui est devenu une des structures fondamentales de la société contemporaine, n'appartient pas à un parti et que son existence ne saurait être remise en cause par quiconque. Ce vingtième anniversaire n'a pas été pour autant l'occasion d'une simple célébration de complaisance mais bien d'un bilan et d'une réflexion.

Lorsque le Service national de santé a été fondé, le 5 juillet 1948, le *British Medical Journal* écrivit: «Voilà l'un des plus remarquables efforts de législation sociale de notre génération, un événement qui exercera sans nul doute une influence profonde non seulement sur la santé de la communauté mais sur le bien-être social». Ce jugement était exact et vingt ans plus tard les preuves de «l'influence profonde» de ce qui fut, en fait, une révolution sociale sont évidentes. Le Service national de santé – qui est en quelque sorte la branche médecine de la sécurité sociale britannique – n'a pas contribué seulement à améliorer «l'état de santé» de la nation, il représente effectivement une transformation sociale. Bien qu'il n'ait jamais été à l'abri des critiques et qu'il soit même parfois sévèrement jugé, le Service de santé est aujourd'hui un «avantage acquis»: la meilleure preuve en est – comme le souligne dans un article du *Times* le Dr David Owen, député de Plymouth, que lors d'une récente enquête (cf. New Society, octobre 1967) sur les services sociaux en Grande-Bretagne, 95% des utilisateurs s'en sont déclarés *satisfaits*.

Les principes

Le National Health Service Act de 1946 (qui n'est entré en vigueur qu'en 1948), après l'adoption de lois similaires pour l'Ecosse et l'Irlande du Nord) stipulait que l'objectif du Service national de santé était de «promouvoir l'établissement... d'un service de santé complet, destiné à assurer l'amélioration de la santé physique et mentale du peuple britannique ainsi que la prévention, le diagnostic et le traitement de la maladie et à cette fin d'assurer ou de fournir les services nécessaires».

L'institution du NHS reposait sur un certain nombre de principes fondamentaux que nous nous bornerons à rappeler: